



DCI Crédit immobilier – Capacité professionnelle des IOBSP – 40 h (éligible CPF)

PUBLIC
Tous publics

PRÉREQUIS
Aucun

VALIDATION DES ACQUIS:
Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices; QCM...Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation
Un livret de formation IOBSP (Livret de formation ORIAS) sera remis à l'apprenant sous réserve de l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 70% de bonnes réponses au QCM final.
En cas d'échec, le candidat pourra bénéficier d'une session d'examen de rattrapage

Objectifs

- Maîtriser les compétences en matière juridique, économique et financière, préalables à l'exercice de l'activité d'intermédiation
- Connaître les différentes solutions en matière de crédit de services de paiement
- Appréhender le cadre juridique de l'exercice de l'activité
- Monter un dossier de crédit ;
- Présenter un dossier de crédit auprès d'un organisme prêteur.

Programme détaillé

La certification doit permettre aux stagiaires d'acquérir avant l'exercice de l'activité d'intermédiaire dans les opérations bancaires (crédits) et services de paiement des compétences légales, techniques, commerciales et administratives définies dans un programme de formation établi par les organisations représentatives de la profession et approuvé par arrêté du Ministère de l'Economie.

LA FORMATION DE TRONC COMMUN (DUREE MINIMALE DE 12 HEURES)

1. Savoirs généraux

2. Connaissances générales du crédit

- Le rôle des banques dans l'économie
- Les acteurs du système bancaire français
- Modalités de distribution des produits financiers

3. Notions générales sur les garanties

- Les différents types de crédits court terme
- Les prêts immobiliers
- Les caractéristiques financières d'un crédit

4. Notions générales sur les assurances emprunteurs

- Le cautionnement
- Le gage et le nantissement (particulier)
- Les sûretés réelles immobilières
- Assurance emprunteur 1 : généralités et souscription
- Assurance emprunteur 2 : risques garantis
- La convention AERAS

5. Les règles de bonne conduite

6. Contrôles et sanctions

- IOBSP et relation client
- Environnement réglementaire des métiers de la finance
- IOBSP Conditions d'accès et d'exercice
- La lutte anti-blanchiment
- La conformité

MODULE SPECIALISE N°1 : CREDIT A LA CONSOMMATION ET CREDIT DE TRESORERIE (DUREE MINIMALE DE 7 HEURES)

• Environnement du crédit à la consommation

- o Le Crédit à la consommation en France
- o L'environnement réglementaire du crédit à la consommation
- o Caractéristiques financières des crédits à la consommation
- o Location avec option d'achat et LLD
- o Crédit conso et information de l'emprunteur
- o Crédit à la consommation et difficultés financières

• Le dossier de crédit à la consommation

- o Etude d'un crédit court terme
- o Les fichiers liés au crédit

• QCM



DCI Crédit immobilier – Capacité professionnelle des IOBSP – 40 h (éligible CPF)



Programme détaillé

MODULE SPECIALISE N°2 : REGROUPEMENT DE CREDITS (DUREE MINIMALE DE 7 HEURES)

- **L'environnement du regroupement de crédit**
 - o L'environnement économique du regroupement de crédits
 - o L'environnement réglementaire du regroupement de crédit
 - o Le dossier de regroupement de crédit
 - o L'analyse d'un regroupement de crédit

- **QCM**

- o Analyse dossier regroupement crédit

MODULE SPECIALISE N°3 : LES SERVICES DE PAIEMENT (DUREE MINIMALE DE 7 HEURES)

- **Environnement des services de paiement**
 - o La notion de services de paiement

- **Les différents services de paiement**
 - o Les moyens de paiement
 - o Virement et prélèvement
 - o Les cartes de crédit et de paiement
 - o Les incidents sur chèques

- **QCM**

MODULE SPECIALISE N°4 : LE CREDIT IMMOBILIER (DUREE MINIMALE DE 7 HEURES)

- **L'environnement du crédit immobilier**
 - o L'environnement réglementaire du crédit immobilier
 - o Caractéristiques financières des crédits immobiliers A
 - o Caractéristiques financières des crédits immobiliers B
 - o Prêt immo et information de l'emprunteur

- **Les différents types de crédit immobilier**
 - o Le PTZ +
 - o Prêts immobiliers aidés
 - o Les financements liés à l'immobilier

- **Le dossier de prêt immo**
 - o Etude des prêts immobiliers
 - o Cas primo « accédant »

- **QCM**

